



Refus de prise en charge par mon assureur suite à mon invalidité

Par **yann_old**, le **24/10/2007** à **23:57**

Bonjour,rrnrnJe suis reconnue en invalidité catégorie II de la SS.Ayant contracté deux prêts il y a 3 ans, j'avais souscrit une assurance sur ceux-ci. Vu mon état d'invalidité j'ai demandé à bénéficier de la garantie PTIA . Cette assurance CNP en l'occurrence m'a répondu que je devais être en Cat III pour avoir droit à la prise en charge de mes mensualités. Effectivement si je consulte mes contrats il stipule la reconnaissance catégorie III. Cette assurance est-elle dans son droit ? Lorsqu'on lit la définition de la catégorie II et III,ce sont deux catégories qui reconnaît inapte la personne à toute activité professionnelle dans les deux cas et par conséquent plus en mesure d'avoir un revenu dans la norme des choses. Comment dois-je agir avec eux et quels arguments puis-je avancer?rnMerci d'avance pour votre réponse.
Cordialement.